



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Amiante

Question écrite n° 39909

Texte de la question

M. Dominique Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les problemes poses par la presence d'amiante dans les locaux, et qui provoque des nuisances graves sur la sante des personnes. C'est pourquoi, tout d'abord, il lui demande de lui preciser la politique engagee par le Gouvernement pour enlever l'amiante des locaux professionnels. Ainsi, la mise en place d'une politique incitative permettrait d'aider a la relance du batiment et eviterait les depotes sauvages, ce qui serait benefique pour la sante publique. Aussi, et enfin, il souhaiterait savoir, en particulier, si le Gouvernement envisage de prendre des mesures fiscales pour inciter les proprietaires - en particulier les moins fortunes - a proceder a l'enlevement de l'amiante.

Données clés

Auteur : [M. Bousquet Dominique](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39909

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3213